

On se plaint de l'absence absolue de water-closets gratuits pour dames !

Il est certain qu'obliger implacablement les membres de ce sexe auquel nous devons à peu près tous notre tante, à payer 25 centimes un instant de retraite dans les *buen-retiro* de l'Exposition, c'est abuser.

Quelques dames peuvent être forcées de regarder à 25 centimes ; d'autres peuvent avoir oublié leur bourse.

Et puis, pourquoi toujours cette préférence accordée au sexe fort sur le sexe faible ?

Au moins l'égalité des deux sexes devant les Rambuteau !

**

On remarque, depuis quelque temps dans les parcs, des bancs dits lumineux.

Ces bancs ont au-dessus d'eux des lanternes portant des noms de négociants, réclames non gratuites, bien entendu.

C'est le cas ou jamais de le dire :

- Éclairez d'abord et l'on vous éclairera ensuite.

Sous la Révolution, Marat voulut proscrire l'antique coutume. — « Je demande, dit-il, que la Convention décrète qu'aucun ministre, de quelque culte qu'il soit, ne pourra célébrer des fêtes sous le nom de Fête des Rois. Ces fêtes sont anticiviques et contre-révolutionnaires. » La Convention passa à l'ordre du jour.

C'est le temps qui s'est chargé de détruire cet usage. Quelques maisons ont gardé la tradition : dans beaucoup de familles parisiennes, elle est complètement abandonnée. On devient diablement sérieux de nos jours.

Le temps. 10 janvier 79.

La police prussienne ne se borne plus, depuis quelque temps, à réprimer la propagande socialiste révolutionnaire ; elle apporte aussi une plus grande rigueur dans la répression des délits contre les bonnes mœurs. La vente des images obscènes et des écrits licencieux avait pris, dans ces derniers temps, à Berlin surtout, une extension singulière. L'été dernier, la *Post* annonçait que l'on avait saisi, chez un libraire qu'elle ne nommait pas, des images et des écrits de la valeur de 8,000 francs ; cette quantité vient d'être dépassée dans des proportions mémorables. La *Gazette de l'Allemagne du Nord* nous apprend, en effet, que la police vient de saisir chez le libraire Loewinsohn, des ouvrages obscènes de la valeur de 65,000 francs ; la quantité était tellement considérable qu'un chariot a à peine suffi pour transporter les ballots confisqués. Huit jours après cette première descente, la police en opérât une seconde chez le même libraire, dont la clientèle est, paraît-il, fort nombreuse et tout à fait incorrigible. Cette fois, on a saisi des brochures et des photographies valant ensemble 1,200 fr.

La police soumet également les cafés chantants à une surveillance étroite.

M. de Madaï, président de la police de Berlin, a ordonné que ces établissements soient placés sous un sévère contrôle et qu'on y surveille avec soin non-seulement les paroles, mais aussi les gestes, les attitudes. Chaque chanson doit être préalablement approuvée par l'autorité, et l'autorisation accordée n'est valable que pour l'établissement qui l'a sollicitée. Une mesure plus efficace a été prise par beaucoup de grandes villes contre les cafés chantants : elles les ont frappés d'un impôt assez élevé, ce qui a entraîné la clôture volontaire d'un grand nombre de ces établissements.

Hier a comparu, devant la cour d'assises de la Seine, M. Hermann-Lazare, banquier, 80, rue Taitbout, accusé, comme on sait, d'attentat à la pudeur avec violence sur la personne d'une enfant de dix ans, la petite Anna Hugon, fille de la concierge de la maison.

Les débats ont eu lieu à huis clos.

M^e Nicolet a présenté la défense de M. Hermann qui a été acquitté.

Émile Corta*.

P. S. Dans notre Chronique des Tribunaux d'her, un mot tombé a complètement rendu inintelligible une phrase du paragraphe qui suit l'énoncé du jugement rendu dans l'affaire Borriiglione

Au lieu de : Il n'a proposé à l'*ment* », il faut lire : « Il N'posé à, etc. »